



Conseil économique et social

Distr. générale
8 avril 2015
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

166^e session

Genève, 23-26 juin 2015

Point 4.6.5 de l'ordre du jour provisoire

**Accord de 1958 – Examen de projets d'amendements
à des Règlements existants, proposés par le GRSP**

Proposition de complément 5 à la série 03 d'amendements au Règlement n° 95 (Choc latéral)

Communication du Groupe de travail de la sécurité passive*

Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) lors de sa cinquante-sixième session (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/56, par. 30). Il est fondé sur le document ECE/TRANS/WP.29/GRSP/2014/24, non modifié. Il est soumis au Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et au Comité d'administration (AC.1) pour examen.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour la période 2012-2016 (ECE/TRANS/224, par. 94, et ECE/TRANS/2012/12, activité 02.4), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.

GE.15-07323 (F) 180515 180515



* 1 5 0 7 3 2 3 *

Merci de recycler



Annexe 5, appendice 3, supprimer.
